

L'UKRAINE ET L'EUROPE

Stanisław PARZYMIES

L'Ukraine dans la Politique de voisinage de l'Union européenne

Keyvan PIRAM

La Russie, l'Ukraine et la sécurité énergétique de l'Union européenne

Ioannis STRIBIS

La présidence ukrainienne de l'OSCE en 2013

L'UKRAINE DANS LA POLITIQUE DE VOISINAGE DE L'UNION EUROPÉENNE

PAR

STANISŁAW PARZYMIES (*)

La Politique européenne de voisinage (PEV) est un cadre général qui offre aux pays d'Europe orientale et de la rive sud-est de la Méditerranée, la possibilité de nouer, surtout de manière bilatérale, des relations étroites avec l'Union européenne (UE), dont ils sont voisins. L'Union pour la Méditerranée (UpM) et le Partenariat oriental ajoutent à ce plan bilatéral une possibilité de coopération multilatérale et constituent les deux piliers principaux de la Politique européenne de voisinage.

LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE ET LE PARTENARIAT ORIENTAL

La PEV

L'objectif principal de la PEV est l'établissement d'une zone de paix et de prospérité dans l'entourage de l'UE fondée sur un catalogue des valeurs communes de l'Union, telles que la démocratie, les droits de l'homme, l'Etat de droit, les principes d'économie de marché libre, le développement continu et l'acceptation des critères de Copenhague. Toutes ces valeurs, l'UE les propose à ses voisins en vue de s'assurer un «cercle d'amis» sans nécessairement leur garantir une éventuelle adhésion.

La Politique de voisinage repose sur le constat que la capacité de l'UE à intégrer à moyen terme de nouveaux membres est limitée, bien que les pays d'Europe orientale pourraient, d'un point de vue formel, devenir membres de l'Union. L'objectif de Bruxelles est pour le moment de ne pas augmenter le nombre de pays membres, mais plutôt élargir la zone d'application de ses standards et de ses valeurs et ainsi d'améliorer son potentiel en tant qu'acteur sur la scène internationale.

L'article 8 du Traité de Lisbonne, qui régit les activités de l'Union européenne depuis le 1^{er} novembre 2009, prévoit ainsi que *«l'Union développe avec les pays de son voisinage des relations privilégiées, en vue d'établir un espace de prospérité et de bon voisinage, fondé sur les valeurs de l'Union et*

(*) Professeur à l'Institut des relations internationales de l'Université de Varsovie (Pologne).

caractérisé par des relations étroites et pacifiques reposant sur la coopération» (1).

La PEV est intéressante surtout pour les pays qui acceptent les standards démocratiques, la nécessité de respecter les droits de l'homme, de protéger l'environnement, qui cherchent à resserrer leur coopération avec l'Union européenne dans les domaines de la politique, de la sécurité, de l'économie, de l'énergie, du transport, de la migration. Ces pays peuvent s'attendre non seulement à un soutien politique de la part de l'Union européenne, mais aussi à une aide économique, financière et technologique.

A la base de la PEV se trouvent les principes de conditionnalité positive et de différenciation, lesquels, fondés sur les critères définis par l'Union européenne et appliqués au cas par cas, tiennent compte de la spécificité de chaque pays partenaire et donnent une chance aux pays qui souhaitent avancer plus rapidement dans leurs relations avec l'UE. Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'Instrument européen de voisinage et de partenariat, le principal instrument de financement de cette politique, englobe dans la Perspective financière 2007-2013 de l'UE toute aide financière pour les pays voisins et remplace les instruments en usage jusqu'alors, à savoir MEDA pour le Sud et TACIS pour l'Est.

Il faut rappeler que dans le voisinage le plus proche de l'Union européenne, tant au sud qu'à l'est de ses frontières, on trouve toutes les menaces identifiées dans la Stratégie européenne de sécurité admise au mois de décembre 2003, que sont le terrorisme international, les conflits régionaux et la criminalité organisée (2).

Pourquoi le Partenariat oriental?

La nouvelle étape que représente le Partenariat oriental consiste en un projet de coopération approfondie entre l'UE et six pays de l'Europe orientale et du Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine). Ce qui se passe dans les pays d'Europe orientale et du Caucase du Sud n'est pas sans conséquence pour l'Union européenne. Comme l'a indiqué le 20 janvier 2009 Eneko Landaburu, directeur exécutif à la Direction générale de la Commission européenne, la guerre de la Russie avec la Géorgie en août 2008 et son conflit sur le gaz, début 2009, avec l'Ukraine ont eu un impact important sur l'attitude de l'UE quant à ses relations avec les voisins orientaux, cela, notamment parce qu'ils ont montré que la sécurité de l'UE commence en dehors de ses frontières (3). Quelle

(1) Traité de Lisbonne, Version consolidée, Rapport d'information n° 439 de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Paris, déc. 2007, p. 22.

(2) *Une Europe sûre dans un monde meilleur*, Stratégie européenne de sécurité, Document proposé par Javier Solana et adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement réunis en Conseil européen à Bruxelles, le 12 décembre 2003.

(3) Michael EMERSON, «Closing down on 2008», *Centre for European Policy Studies*, n° 44, déc. 2008, p. 1.

est la valeur ajoutée du Partenariat oriental par rapport à la PEV ? Il ouvre de nombreuses perspectives pour les pays partenaires.

La décision de mettre en œuvre le Partenariat oriental a été prise par le Conseil européen en juin 2008, sur proposition de la Pologne et de la Suède, et acceptée par tous les autres pays membres de l'Union européenne. Le Partenariat oriental a été inauguré lors du sommet de l'Union européenne à Prague le 7 mai 2009. Dans la déclaration de 21 points adoptée à l'occasion de ce Sommet, il est dit que le Partenariat oriental se fonde sur des intérêts et des engagements mutuels, ainsi que sur un partage des responsabilités des pays de l'UE et des pays partenaires (4). Lors du Sommet de Prague, un certain nombre de pays membres de l'UE ont considéré le Partenariat oriental comme un premier pas vers le futur élargissement de l'UE. Il faut dire que le cadre multilatéral du Partenariat oriental, appliqué à partir de décisions communes de l'UE et des pays partenaires, vise à renforcer les liens entre les pays partenaires eux-mêmes et contient un certain nombre d'initiatives, appelées « axes prioritaires », qui engagent plus qu'un seul pays partenaire.

Le Partenariat oriental n'a pas reçu un accueil positif de la part de tous les pays concernés. Un accueil assez froid lui a été réservé justement en Ukraine, où les élites ont accusé le Partenariat d'avoir bloqué son adhésion à l'UE.

Où en est-on aujourd'hui dans la réalisation du Partenariat oriental ? A la dernière réunion des ministres des Affaires étrangères du Partenariat oriental qui s'est tenue à Bruxelles le 13 décembre 2010, avec la participation du ministre ukrainien, Konstantin Gryshchenko, on a constaté l'intensification des relations bilatérales de l'UE avec quelques-uns des partenaires, le progrès de la coopération multilatérale, ainsi que l'engagement grandissant de la société civile en faveur du Partenariat oriental (5).

L'apport le plus valable de la réunion des ministres des pays du Partenariat oriental est la définition de priorités pour les années à venir : assurer le progrès dans les négociations au sujet des accords d'association, y compris les zones de libre échange complexes et approfondies ; réaliser le plan des réformes conformément aux Programmes complexes du développement institutionnel ; mieux appliquer les accords existants concernant les visas. Un accent particulier a été mis sur la facilitation de la mobilité de certaines catégories de population : étudiants, chercheurs, universitaires et entrepreneurs. A également été évoquée la nécessité de renforcer la coopération concernant la prévention et la résolution de conflits, et de consolider le rôle de la société civile (6).

(4) Conseil de l'Union européenne : Déclaration commune adoptée lors du sommet du Partenariat oriental, Prague, 7 mai 2009, et Bruxelles, 12 mai 2009, 8435/09 (presse 78).

(5) Eastern Partnership Foreign Minister Meeting. Chair's conclusions. EU High Representative/Vice President, Brussels, 13 December 2010.

(6) *Ibid.*

L'Union européenne pourrait envisager d'ouvrir son marché de l'emploi aux travailleurs des pays associés à condition qu'ils alignent leurs procédures de contrôle aux frontières sur celles de l'UE. La gestion des frontières est l'un de cinq domaines-clefs dans lesquels l'UE entend apporter son aide, que sont les PME, l'interconnexion des réseaux électriques régionaux, la construction de gazoducs et d'oléoducs de la mer Caspienne vers l'UE pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement et, enfin, la coopération en matière de réponse aux catastrophes.

Le fonctionnement de la coopération entre l'UE et les partenaires orientaux sur le plan multilatéral sera assuré par la mise en vigueur de quatre plates-formes thématiques consacrées (démocratie et bonne gouvernance; stabilité, intégration économique et convergence avec les politiques de l'UE; sécurité énergétique; contacts interpersonnels). Dans l'UE domine l'opinion que les six pays partenaires ont toutefois fort à faire pour devenir de véritables démocraties et qu'ils sont également encore loin d'avoir achevé leur transition vers l'économie de marché.

Catherine Ashton, Haut-Représentant pour les Affaires étrangères et la sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, a rappelé récemment quels résultats pratiques l'UE attend du Partenariat oriental: tout d'abord, le développement de la démocratie dans les pays partenaires; ensuite, l'accroissement mutuel des échanges commerciaux et des investissements; enfin, la mobilité renforcée des personnes, l'amélioration des liens dans les domaines de l'énergie et du transport et le développement plus dynamique des relations mutuelles à tous les niveaux entre l'UE et les pays partenaires (7).

L'UKRAINE, PARTENAIRE PRÉFÉRÉE DE L'UE DANS LE CADRE DE LA PÉV ET DU PARTENARIAT ORIENTAL

Dès son indépendance, l'Ukraine, qui est frontalière des territoires de quatre États membres de l'UE, avec a été considérée par l'Europe communautaire comme le plus important voisin en Europe orientale, après la Russie. Malgré tout, une distance politique, économique et, enfin, identitaire demeure entre l'Ukraine et l'Union. A Bruxelles, on a l'impression que l'Ukraine s'éloigne sur tous ces plans des standards de l'UE. Dans le même temps, les résultats de sondages réalisés au sein de la société ukrainienne au sujet de l'intégration de l'Ukraine à l'UE témoignent d'une diminution des avis favorables (53 % d'avis favorables en 2010, contre 65 % en 2002) (8).

(7) Catherine ASHTON, EU High Representative for Foreign Affairs and Security Policy and Vice-President of the European Commission, *Remarks after the Extended Ministerial meeting on Eastern Partnership*, Bratislava, 3 March 2011, Speech 11/146, 03/03/2011, p. 2.

(8) Katarzyna PEŁCZYŃSKA-NAŁĘCZ, «Integracja czy imitacja? UE wobec wschodnich sąsiadów» [L'intégration ou l'imitation? L'UE face aux voisins orientaux], Centre des études orientales, Varsovie, avr. 2011, p. 23.

La Communauté européenne a établi des relations avec l'Ukraine dès le 2 décembre 1991. En juin 1994, l'UE a conclu avec Kiev un Accord de partenariat et de coopération pour dix ans, entré en vigueur en mars 1998. En décembre 1999, lors d'un sommet de l'UE à Helsinki, a été adoptée une Stratégie commune pour l'Ukraine, visant à créer des conditions favorables au développement d'une Ukraine démocratique, stable, ouverte, accessible aux investissements et économiquement forte. Ce document reconnaît en outre les aspirations européennes de l'Ukraine et ouvre la perspective d'un rapprochement de l'économie du pays avec l'UE. Est alors posée pour la première fois très sérieusement la question de l'adhésion de l'Ukraine à l'UE. Compte tenu de l'article 49 du Traité de l'Union européenne, selon lequel tout pays européen a le droit d'adhérer à l'Union, personne ne pouvait refuser à l'Ukraine ce privilège. Toutefois, il a été décidé de reporter une telle éventualité à plus tard, au motif que l'Ukraine n'était alors pas prête pour l'adhésion. La Commission européenne a constaté que l'Ukraine avait encore beaucoup à faire en termes de réforme politique et économique avant d'envisager l'adhésion. Dans ce contexte, après avoir exprimé de fortes réticences vis-à-vis de la PEV (9), les dirigeants ukrainiens y ont vu un moyen de renforcer leur stratégie d'intégration à l'UE à long terme.

L'Union européenne élargie en 2004 est devenue le principal partenaire commercial de l'Ukraine. En février 2005, un Plan d'action de la PEV a été adopté conjointement par l'UE et l'Ukraine. Sa mise en œuvre est garantie par un «instrument» de mise en œuvre annuel. Cela a donné lieu à plusieurs réalisations concrètes : l'attribution, à l'Ukraine, du statut d'«économie de marché», la signature d'un protocole d'accord sur l'énergie, la conclusion d'un accord aéronautique et d'un accord de coopération sur la navigation par satellite, le lancement d'une mission d'assistance aux frontières pour aider à gérer la frontière entre l'Ukraine et la Moldavie. On a également annoncé des discussions sur la facilitation de la délivrance des visas et de la réadmission, ainsi que des négociations en vue d'un accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels et la volonté de négocier l'instauration d'une zone de libre-échange dès que l'Ukraine aura rejoint l'OMC, ce qui s'est produit en 2008. L'Ukraine est le seul pays partenaire de l'UE dans le cadre de la PEV avec lequel l'Union organise des sommets annuels.

L'Ukraine participe également à une coopération multilatérale dans le cadre des quatre plates-formes thématiques évoquées ci-avant. Elle doit participer au Programme de développement régional lancé en 2012, dont l'objectif est la liquidation des différences de développement entre les régions du pays. L'Ukraine a également la possibilité de prendre part aux programmes culturels, éducatifs et scientifiques proposés par l'UE dans le cadre du Partenariat oriental.

(9) Agence Europe, «EU/Ukraine : Kiev calls for European aid to rescue its economy – Eastern Partnership is not alternative to joining EU», 26 fév. 2009.

Au mois de novembre 2010, l'UE a ouvert une nouvelle étape du processus de libéralisation des visas avec l'Ukraine, en mettant en œuvre un Plan d'action. L'Ukraine figure en outre parmi les cinq pays partenaires avec lesquels l'UE a signé, en 2010, un *memorandum of understanding* concernant l'établissement du Programme complexe du développement institutionnel, dont l'objectif est le renforcement des capacités administratives des pays partenaires à introduire les réformes. Le commissaire Stefan Füle, intervenant à Varsovie le 6 décembre 2010 lors d'un colloque au Centre d'études orientales consacré, entre autres, à la transformation en Ukraine, a parlé de la crise économique qui frappe l'Ukraine, tout en ajoutant qu'au sommet UE-Ukraine fin novembre 2010, les deux parties se sont mises d'accord pour terminer en 2011 les négociations sur un accord d'association.

Cet accord comporte une partie qui implique l'établissement d'une Zone approfondie et complexe de libre-échange (10). Sa signature ouvrira la voie à une pleine libéralisation des échanges commerciaux. De plus, l'accord d'association permettra un dialogue en matière de politique étrangère et de sécurité, de justice et affaires intérieures, ainsi qu'une coopération économique et sectorielle, concernant des domaines concrets importants pour les deux parties, comme par exemple l'énergie. Signalons ici que l'Ukraine a déjà adhéré à la Communauté énergétique européenne, ce qui suppose qu'elle a accepté les standards de l'UE dans le domaine de l'organisation du secteur énergétique et du transit du gaz. Au-delà de cette coopération en matière énergétique, ce qui importe le plus à l'Ukraine est la suppression des visas, qui est d'ailleurs un objectif de long terme du Partenariat oriental. L'accord d'association que l'Ukraine négocie actuellement avec l'UE est beaucoup plus contraignant que l'Accord de partenariat et de coopération. Cet accord d'association, selon la Commission, «*créera des opportunités économiques pour l'Ukraine et constituera une base pour une vraie intégration avec l'UE*» (11).

D'après Aliona Getmantchouk, directrice de l'Institut de la Politique mondiale de Kiev, l'Ukraine chercherait à signer l'accord d'association avec l'UE au cours du sommet UE-Ukraine prévu à Kiev au mois de décembre 2011. Toutefois, selon elle, un problème demeure concernant la création de la zone de libre-échange : «*il y a des sceptiques à ce sujet dans l'UE, en Ukraine et surtout à Moscou. [La Russie] voudrait entraîner l'Ukraine dans une zone de libre-échange avec la Biélorussie, le Kazakhstan et elle-même et menace de limiter les importations en provenance de l'Ukraine si [Kiev] accepte une telle zone avec l'UE*» (12).

(10) Stefan FÜLE, «Commissaire européen à l'élargissement et à la politique de voisinage», *The European Union and Eastern Europe : post-crisis rapprochement?*, discours 10/728, 6 déc. 2010, p. 3.

(11) *Id.*

(12) Aliona GETMANTCHOUK, «L'Ukraine : l'Europe doit également être élastique», *Gazeta Wyborcza*, 29 mars 2011.

Dans le même temps, Anatolij Kinach, ancien Premier ministre ukrainien, considère que, pour les élites ukrainiennes, il n'y a pas d'alternative à un rapprochement de l'Ukraine avec l'UE. Cet objectif a d'ailleurs été souligné dans une loi de 2010 sur les orientations de la politique étrangère ukrainienne. De même, le président Victor Yanoukovitch a rendu courant 2011 un décret recommandant au gouvernement de conclure la même année l'accord d'association avec l'UE, ce qui, de fait, doit avoir lieu au cours de la présidence polonaise du Conseil de l'UE. A. Kinach attribue la lenteur des négociations de l'Ukraine avec l'UE au sujet de l'accord d'association au fait que certaines conditions proposées par l'Union concernant l'agriculture, l'énergie et l'industrie de l'acier sont inacceptables pour l'Ukraine (13).

De son côté, l'UE, qui a toujours donné une place prépondérante à l'Ukraine parmi les voisins orientaux, attend de la part de Kiev un assainissement et une croissance durable de son économie, la réforme de son système fiscal et de sa planification budgétaire, un renforcement du contrôle financier et, surtout, l'amélioration des conditions pour les entrepreneurs. Des insuffisances, selon des rapports indépendants, constituent l'obstacle majeur pour le développement.

Dans ces conditions, que penser de l'avenir des relations entre l'UE et l'Ukraine ? Il faut être optimiste, d'autant que le 25 novembre 2010, le Parlement européen a accueilli avec satisfaction le consensus atteint par le gouvernement ukrainien et l'opposition politique au sujet des ambitions de l'Ukraine de devenir un jour pays membre de l'UE (14).

OÙ EN EST LE PARTENARIAT ORIENTAL AUJOURD'HUI ?

La situation dans la zone méditerranéenne influence-t-elle l'application du Partenariat oriental ?

Les événements survenus récemment dans la Méditerranée du Sud peuvent-ils empêcher la réalisation du Partenariat oriental ? La plupart des responsables de l'UE assurent que non. Herman van Rompuy, président du Conseil européen, a déclaré le 23 février dernier à Prague que, indépendamment de la situation actuelle en Méditerranée, l'UE n'oubliera pas ses voisins orientaux (15). De son côté, Catherine Ashton a déclaré que malgré les événements dans la partie sud du voisinage européen, la décision de l'UE de «renforcer les relations avec les voisins orientaux par le biais d'une asso-

(13) Anatolij KINACH, «L'Ukraine et l'UE», *Gazeta Wyborcza*, 1^{er} mars 2011, p. 9.

(14) Cf. Stefan FÜLE, *op. cit.*, p. 4.

(15) Déclaration d'Herman VAN ROMPUY, président du Conseil de l'UE, sur le Partenariat oriental, European Council, Prague, 23 fév. 2011, PCF 049/11.

ciation politique et d'une future intégration économique, reste solide et inébranlable» (16).

Stefan Füle, commissaire chargé de l'élargissement et de la PEV, signale de sa part qu'il ne manque pas de voix dans l'UE appelant à renoncer au Partenariat oriental pour répondre efficacement aux défis venant du Sud. Les partisans d'une telle approche considèrent que les efforts de l'UE en direction de ses partenaires orientaux sont condamnés à l'échec, la preuve en étant la stagnation démocratique en Ukraine. Selon eux, dans tous les pays partenaires, les valeurs occidentales, tels le respect des droits de l'homme, les principes démocratiques et l'État de droit, cèdent devant l'héritage post-soviétique de corruption, de complicité et d'autoritarisme grandissant (17).

La Russie rejette-elle le Partenariat oriental?

La Fédération de Russie n'est intéressée ni par une participation à la PEV ni par le Partenariat oriental. En novembre 2009, Sergueï Lavrov, son ministre des Affaires étrangères, a toutefois souligné l'intérêt, pour Moscou, de nouer des liens avec le Partenariat oriental, n'excluant pas que la Russie pourrait même s'associer à certains projets réalisés dans le cadre du Partenariat oriental (18).

Le Partenariat oriental n'est pas antirusse. L'Union européenne a l'intention de le mettre en pratique parallèlement au Partenariat stratégique avec la Russie. Certains pays membres de l'UE, notamment la France, l'Allemagne, la Pologne, se prononcent pour la participation de la Russie au Partenariat oriental. Au moment du Sommet de Prague de l'UE en mai 2009, les chefs des commissions des Affaires étrangères de la Diète polonaise et du Bundestag allemand ont publié un article commun, dans lequel ils ont affirmé que la Russie, ce grand voisin de l'UE, «*pourra participer – si elle le veut – d'une façon constructive aux projet du Partenariat oriental*» (19).

Dans les publications des chercheurs russes, on trouve des signes d'inquiétude, mais également de compréhension quant aux conséquences pour la Russie du Partenariat oriental. Ainsi, Diana Maliseva de l'IMEMO a reproché en 2009 à la Pologne et à la Suède de ne pas avoir consulté Moscou au sujet du Partenariat oriental, qui concerne pourtant des pays relevant de ce qu'elle appelle «*la sphère des intérêts prioritaires*» de la Russie. Selon elle, l'objectif du Partenariat oriental est de «*consolider le statut de l'UE comme nouveau 'protecteur' des républiques post-soviétiques*», ce qui

(16) Catherine ASHTON, Haut-Représentant aux Affaires étrangères et à la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, «Remarks after the extended ministerial meeting on Eastern Partnership», Bratislava, 3 mars 2011, Speech/11/146, 03/03/2011, p. 1.

(17) Stefan FÜLE, «Eastern Partnership of the EU», Bratislava Global Security Forum (GLOBZEC Conference), Bruxelles, 3 mars 2011, Speech/11/148, p. 3.

(18) *Gazeta Wyborcza*, 26 nov. 2009, p. 12.

(19) *Gazeta Wyborcza*, 7 mai 2009, p. 12.

conduirait à l'encerclement de la Russie par des pays malveillants (20). A l'inverse, Alexandre Strelkov, doctorant en Science politique, a présenté en 2010 une analyse beaucoup plus sereine du Partenariat oriental, dans laquelle il considère notamment que, dans l'espace post-soviétique englobé par le Partenariat oriental, une collaboration est possible entre l'UE et la Russie, qui se présentent comme des partenaires-rivaux (21).

Le Partenariat oriental, l'Ukraine et la présidence polonaise de l'UE

Quel rôle joue la Pologne aujourd'hui dans le développement du volet oriental de la PEV, en particulier concernant le Partenariat oriental? Cette question a tout son intérêt car c'est grâce à l'initiative de la Pologne et de la Suède que le Partenariat oriental a vu le jour, mais aussi parce que le Partenariat oriental figure parmi les trois priorités de la présidence polonaise de l'UE entamée le 1^{er} juillet 2011, à côté de la question de la croissance économique de l'UE et de la Politique étrangère et de sécurité commune.

La Pologne s'est solidement préparée à sa présidence du Conseil de l'UE. Le programme de sa présidence, en particulier les relations de l'UE avec les voisins de l'Est, ont été l'objet de discussions entre le président polonais B. Komorowski, son homologue français N. Sarkozy et le chancelier allemand Angela Merkel au cours du sommet du Triangle de Weimar qui a eu lieu à Varsovie le 7 février 2011.

Selon le quotidien polonais *Gazeta Wyborcza*, la Pologne souhaiterait également que le développement du Partenariat oriental fasse l'objet d'une discussion lors d'une rencontre des ministres des Affaires étrangères de Pologne, d'Allemagne et de Russie à Kaliningrad en mai 2011. La Pologne tient beaucoup à ce que, malgré l'intérêt particulier porté aujourd'hui par l'UE à la dimension méridionale de la PEV, le Partenariat oriental ne soit pas perdu de vue (22).

A l'automne 2011, se tient à Varsovie le sommet du Partenariat oriental, tandis que Poznan accueille le Forum de la société civile.

La présidence polonaise s'est fixé pour objectif d'approfondir la coopération sectorielle dans le cadre du Partenariat oriental, en organisant des rencontres et des conférences ministérielles, entre autres, dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la science, de l'économie, des infrastructures, de l'agriculture, de la santé ainsi qu'en matière de services de douane et de statistiques. Durant la présidence sont également prévues des rencontres relatives aux quatre plates-formes thématiques.

(20) Diana MALISHEVA, «'Youznyi' i 'vostotchniy' flang evropeyskoy polityki», *Mirovaya ekonomika i mezhdunarodnye otnosheniya*, n° 9, 2009, pp. 47-48.

(21) Alexandre STRELKOV, «'Tikhaya' evropeizatsiya postsovetskogo prostranstva», *Mirovaya ekonomika i mezhdunarodnye otnosheniya*, n° 12, 2010, p. 58.

(22) *Gazeta Wyborcza*, 6 avr. 2011, p. 8.

A l'instar du Partenariat oriental tout entier, l'Ukraine est appelée à être au centre des débats durant la présidence polonaise du Conseil de l'UE. Comme l'a dit récemment dans son exposé devant la Diète le ministre polonais des Affaires étrangères, Radoslaw Sikorski, «*l'Ukraine est notre partenaire stratégique. Son adhésion à l'Union est dans notre intérêt. C'est pourquoi chaque fois que la Pologne sera en mesure d'aider l'Ukraine [à réaliser cet objectif] et que les autorités de Kiev le voudront, nous lui accorderons notre soutien*» (23). Il existe d'ailleurs un Forum polono-ukrainien du Partenariat.

La France et le Partenariat oriental

Quand, en 2008, la France a avancé le projet d'Union pour la Méditerranée, elle a soutenu également le Partenariat oriental, ce qui a été décisif pour son entrée en vigueur, a contribué ainsi à équilibrer la PEV et suscite aujourd'hui l'optimisme quant à l'avenir du Partenariat.

Le gouvernement français a récemment désigné. Serge Smessow ambassadeur en charge du Partenariat oriental et de la mer Noire. Dans le commentaire qui accompagne sa nomination, il est dit qu'elle vient confirmer le soutien constant apporté par la France au renforcement des relations de l'UE avec ses voisins orientaux, un projet au cœur du Partenariat oriental. Cette désignation rappelle, peut-on lire dans le commentaire, qu'à l'heure où les événements historiques focalisent l'attention de la communauté internationale sur le sud de la Méditerranée, la France entend rester pleinement mobilisée pour la réussite du Partenariat oriental et le développement de la coopération régionale en mer Noire (24).

(23) Information du ministre des Affaires étrangères au sujet de la politique étrangère de la République de Pologne en 2011 (2011-03-16), <http://www.msz.gov.pl/Exposé>, 2011, 41979.html, p. 5.

(24) Pont de presse du porte-parole du Quai d'Orsay, «Nomination de Monsieur Serge Smessow comme ambassadeur chargé du Partenariat oriental et de la mer Noire», disponible à l'adresse Internet dep-comdoc-owner@liste.diplomatie.gouv.fr, pp. 4-5.